



**EUROPEAN SOLAR ENGINEERING sa**  
Parc Industriel 39, B-5580 Rochefort/Belgium  
Tel : inter-32-(0) 84 22 19 44  
Fax : inter-32-(0) 84 22 29 97  
**E-mail : info@ese-solar.com**

## **CONDITIONS DE GARANTIES**

La totalité de notre matériel et de nos produits est composé de pièces et de matériaux de première qualité.  
Nos produits et systèmes sont conçus pour servir pendant de longues années et en usage normal bien plus longtemps que la garantie octroyée.

### 1) OBJET DE LA GARANTIE

Les garanties portent sur le bon fonctionnement des produits et systèmes complets vendus par ESE.  
Les composants entrant dans la fabrication de chaque produit complet ne font pas l'objet de garantie spécifique.

### 2) DEBUT DE LA GARANTIE

La garantie commence à la date de la livraison ex ESE.

### 2) COUVERTURE ET DUREE

Pendant 10 ans pour les capteurs Ecosol .  
5 ans pour les réservoirs d'eau chaude pour autant que l'anode de protection soit opérationnelle et vérifiée régulièrement, pour le sol-line et les capteurs Vacosol .  
La garantie sur les capteurs Vacosol assure que le rendement de chaque capteur ne sera pas réduit de plus de 15% de sa valeur nominale pendant la période de 5 années.  
2 ans pour l'électronique et la pompe.  
Notre garantie couvre le remplacement gratuit, ex ESE, des produits dont la défectuosité rend inutilisable ou diminue fortement le fonctionnement du produit ou du système. Les produits défectueux devront être retournés franco de port avec l'accord préalable d'ESE sur le bien-fondé de la réclamation.  
La reconnaissance du bien fondé d'une réclamation est de la compétence exclusive de la direction de ESE et fait l'objet d'un écrit.

### 3) CONDITIONS DE MONTAGE

Le montage doit être exécuté selon la procédure préconisée dans la notice technique d'installation ou les recommandations fournies à l'installateur/distributeur avec le produit . Aucune contre-pente ou siphon n'est autorisé dans notre système à drainage.  
L'installation doit être réalisée dans les règles de l'art et les dernières connaissances techniques et par un installateur agréé et reconnu par ESE.  
Par la suite, notre matériel devra être utilisé et entretenu conformément à la notice technique et à toutes ses recommandations.

### 4) EXCLUSIONS A LA GARANTIE

La garantie ne couvre pas les frais de démontage, de montage et de transport, lié au remplacement des pièces faisant l'objet de la réclamation.  
N'entrent pas dans le cadre de la garantie, les dégâts provoqués par le manque d'eau dans l'installation, le gel, tension d'alimentation électrique hors normes, foudre ou autres événements extérieurs susceptibles de porter un préjudice quelconque au bon fonctionnement de l'installation

### 5) ANNULATION DE LA GARANTIE

La garantie expire si l'on procède à des modifications ou à des travaux de réparations sur l'un ou l'autre élément du système ou du produit fabriqué et livré par ESE sans l'accord préalable et écrit d'ESE .  
La garantie expire si les produits et systèmes fabriqués et livrés par nous sont utilisés à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été construits

6) La réparation, le remplacement ou la modification des produits pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger celle-ci, ni de donner lieu à une indemnité pour frais de préjudice quelconque

**7) La garantie ne sera effective que si la liste d'inspection à la mise en service dûment remplie a bien été renvoyée chez le distributeur de l'installation.**